

Avis au public d'ouverture de l'enquête publique

« Enquête publique sur le projet d'abrogation du schéma directeur du Plateau de Saclay »

Par arrêté n° ARR 2006-039 du 12 décembre 2006

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'abrogation du schéma directeur du Plateau de Saclay.

A cet effet, Mme Chantal LECOMTE, architecte, domiciliée au 11 rue Robert Wagner 78140 VELIZY, a été désignée par le Président du tribunal administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera dans les locaux administratifs de la CAPS, Parc Orsay Université, 1 rue Jean Rostand (salle du Conseil) à Orsay (Essonne) du 15 janvier 2007 au 16 février 2007 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30). Chacun pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête et notamment du rapport exposant les motifs et les conséquences juridiques de l'abrogation du schéma directeur et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à :

*« Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
A l'attention de Mme. le Commissaire enquêteur
sur l'abrogation du schéma directeur du Plateau de Saclay
Parc Orsay Université
1 rue Jean Rostand
91 898 Orsay Cedex ».*

Le commissaire enquêteur recevra au siège de l'enquête publique, dans les locaux administratifs de la CAPS :

	le	Lundi 15 janvier	De 14 heures	A 17 heures 30
	le	Vendredi 26 janvier	De 14 heures	A 17 heures 30
	le	Mercredi 7 février	De 14 heures	A 17 heures 30
et	le	Vendredi 16 février	De 14 heures	A 17 heures 30

Son rapport et ses conclusions seront transmis au président de la CAPS dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public dans les locaux administratifs de la CAPS, Parc Orsay Université, 1 rue Jean Rostand, Orsay (Essonne), aux jours et heures habituels d'ouverture de la Communauté.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

François LAMY
Président de la CAPS